

21 déc 2012 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 21 décembre 2012

Octroi d'une allocation aux communes disposant d'un contrat de sécurité et de société

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une allocation pour les communes disposant par le passé d'un contrat de sécurité et de société comprenant un volet "police" dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention pour l'année 2012.

Le Conseil des ministres a décidé d'octroyer cette allocation aux communes qui pourront l'utiliser pour :

- contribuer au fonctionnement des zones de police ;
- lutter contre la criminalité, les nuisances et le sentiment d'insécurité ;
- veiller à la sécurité en matière d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone.

Cette allocation s'inscrit dans un cadre réglementaire qui impose des conditions spécifiques d'utilisation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>